

Section équitation

La section équitation se divise en deux pôles : **cours et compétition**. Les deux sont indépendants et ne sont pas gérés de la même manière. Lisez bien ce descriptif avant de finaliser votre inscription auprès du bureau de l'AS.



Pour le pôle cours :

En adhérant à la section équitation (70 euros à régler au bureau des sports sur le campus de Jussieu), vous avez accès à des tarifs réduits avec le Centre Hippique du Bois de Vincennes (<https://www.chbv.fr/>).

Il propose des créneaux de monte pour les étudiants. Pour toutes questions sur les créneaux de monte ou encore les prix, nous vous laissons contacter directement le centre équestre au téléphone suivant : 01 48 73 01 28.

Attention les personnes qui ne sont jamais montées à cheval ne sont pas acceptées. Si vous n'avez pas votre galop 1 mais que vous êtes déjà monté à cheval, veuillez vous renseigner auprès du centre équestre. Attention les cours ne sont pas gérés par Sorbonne Université, vous devez donc vous renseigner directement auprès du centre équestre.

Pour le pôle compétition :

Il est géré par un(e) étudiant(e) à Sorbonne Université. Toute l'année des compétitions de dressage et de CSO sont proposées afin de se qualifier pour les finales régionales et les championnats de France (seulement pour les galops 7).

Il y a deux types d'épreuves, une pour les galops 4 à 6 et une pour les galops 7. Le nombre de participants pouvant être limité sur certaines compétitions, le nombre de place dans le pôle compétition est restreint (max 4 personnes en épreuve galops 4 à 6 et 4 personne en épreuve galop 7).

Les compétitions se déroulent à chaque fois dans des centres équestres différents et les chevaux sont tirés au sort pour les épreuves. Les hauteurs en saut d'obstacles sont déterminées en fonction du centre équestre qui se réserve le droit d'adapter en fonction de leurs chevaux. Le matériel personnel est interdit par soucis d'équité entre les cavaliers. Le matériel autorisé est : bombe, cravache, pantalon, botte, veste de concours (ou haut sobre), étrier (seulement en CSO), tapis brodé au nom de l'université (pas de tapis personnel). Les éperons ne sont pas autorisés pour l'épreuve galop 4 à 6, et seulement avec l'accord du centre équestre pour l'épreuve galop 7.

Pour accéder aux compétitions universitaires vous devez posséder au minimum votre galop 4 (pas de débutant ou de niveau en dessous), posséder une licence FFE et une licence compétition universitaire (obtenue après avoir payé votre adhésion de 70 euros auprès de l'AS au niveau du bureau des sports sur le campus de Jussieu).

Si vous souhaitez faire de la compétition veuillez contacter au plus vite assusim.equitation@gmail.com en précisant votre niveau et si vous possédez une licence FFE.

Si vous avez d'autres questions vous pouvez également les poser sur l'adresse assusim.equitation@gmail.com